

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 20 FEVRIER 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Procurations : (1)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février à 19 heures, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (14)

M. BARITHEL Eric ; M. DAVIET Rémi ; Mme FOCHT Catherine ; Mme DUCLOS Catherine ; Mme GUY Nicole ; Mme MELIARD Marie-Laure ; M. ZANINI Frédéric ; M. ROLLIN Marc ; Mme ROFFINO Cécile ; M. DE MARCHI Jean-Louis ; M. LUGAZ Patrick ; M. Bruno BARTHALAIS ; Mme MICHELET Aude ; M. DUCHEZ Patrick.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : (1)

M. PAILLE Jean-François donne pouvoir à M. DAVIET Rémi

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14/02/2023

Date d'affichage de la convocation : le 14/02/2023

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme ROFFINO Cécile est désignée pour remplir cette fonction.



**Monsieur Le Maire demande à rajouter exceptionnellement à l'ordre du jour du conseil municipal deux délibérations concernant « L'acquisition de deux parcelles A1022 et A1006 aux conjoints DUCLOS et HOSTACHE-DUCLOS » afin de sécuriser le passage piéton sur la route de Magnonnet, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour cette délibération.**

- ❖ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 24 Janvier 2023 ;

Le Conseil municipal à l'unanimité :

Délibération n°D20230201 Acquisition de la parcelle B 159 de Mr et Mme MULON :

- **DECIDE d'acquérir cette parcelle au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, dont la superficie sera confirmée par un géomètre ;**
- **DECIDE que les frais et accessoires de cette acquisition seront à la charge de la commune ;**
- **DONNE pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.**

Délibération n°D20230202 Acquisition de la parcelle AB 152 de Mr AGRES :

- **DECIDE d'acquérir cette parcelle de 426 m<sup>2</sup> au prix de 22 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 9 372.00 € ;**
- **DECIDE que les frais et accessoires de cette acquisition seront à la charge de la commune ;**
- **DONNE pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.**

Délibération n°D20230203 Evolution de la convention et de la tarification au service mutualisé commun « autorisation droit du sol » :

- **Approuve** la nouvelle convention de mise en œuvre du service commun
- « autorisation droit des sols » applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- **Autorise** le Maire de DUINGT à signer la convention de mise en œuvre du service commun « autorisation droit des sols », ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

Délibération n°D20230204 : Passation d'actes authentiques en la forme administrative - Désignation d'un adjoint au maire :

- **DESIGNE** Mr DAVIET Rémi pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par le Maire en la forme administrative pour toute la durée du mandat ;

Délibération n°D20230205 : Acquisition d'une portion de la parcelle A1006 appartenant aux conjoints DUCLOS :

- **DECIDE d'acquiescer cette parcelle de 33 m<sup>2</sup> au prix de 68.48 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total arrondi à 2 260.00 € ;**
- **DECIDE que les frais et accessoires de cette acquisition seront à la charge du vendeur ;**
- **DONNE pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.**

Délibération n°D20230206 : Acquisition d'une portion de la parcelle A1022 appartenant aux conjoints HOSTACHE - DUCLOS :

- **DECIDE d'acquiescer cette parcelle de 46 m<sup>2</sup> au prix de 68.48 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total arrondi à 3 150.00 € ;**
- **DECIDE que les frais et accessoires de cette acquisition seront à la charge du vendeur ;**
- **DONNE pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.**

Questions Diverses et tour de table :

- Evocation de la future délibération sur les meublés de tourisme dont le Grand Annecy a la compétence ;
- Communication à établir sur la ZFE mise en place à partir du 31/12/2024 ;
- Nouveau plan de fleurissement sur la commune défini par la commission développement durable ;
- Communication sur les bons gestes à adopter face aux moustiques tigres ;
- Mr Jean-Louis DE MARCHI est désigné trésorier de l'association « Les Marmottons ».

La séance est levée à 21 H 15

**Le Maire,  
Marc ROLLIN**

*Le registre des délibérations est consultable en Mairie.*

